

## Francophonies d'Amérique

# Mondialisation et entrelacement des espaces linguistiques

Arnaud Sales

---

La langue française en Amérique  
Numéro 26, automne 2008

URI : [id.erudit.org/iderudit/037976ar](https://doi.org/10.7202/037976ar)  
<https://doi.org/10.7202/037976ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

### Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa et Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN 1183-2487 (imprimé)  
1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

### Citer cet article

Sales, A. (2008). Mondialisation et entrelacement des espaces linguistiques. *Francophonies d'Amérique*, (26), 79–94. <https://doi.org/10.7202/037976ar>

---

### Résumé de l'article

Jusque dans les années 1980, la question linguistique était définie comme un problème intérieur. Nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation où s'opère une rupture de l'espace culturel des États-nations qui déplace les rapports entre les langues et change les pratiques et les identités des individus et des groupes. La question linguistique doit être pensée non plus comme un strict problème intérieur, mais dans un contexte marqué par les processus de mondialisation et le passage à une société du savoir et de la créativité. Nous examinons ici les implications d'une telle perspective. Partant des transformations de la société québécoise sur le plan de l'utilisation de la langue de travail, ainsi que des exigences de fonctionnement linguistique à l'échelle nationale et internationale, nous montrerons qu'il faut aujourd'hui penser chaque territoire comme un entrelacement d'espaces communicationnels linguistiquement différenciés. Les arrangements institutionnels linguistiques dans les pays francophones doivent aujourd'hui prendre en compte ces nouvelles réalités.

---

Tous droits réservés © Francophonies d'Amérique, 2009 Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

---

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. [www.erudit.org](http://www.erudit.org)

## Mondialisation et entrelacement des espaces linguistiques\*

Arnaud SALES  
Université de Montréal

**J**usque dans les années 1980, la question linguistique était définie comme un problème intérieur à un pays que l'on pouvait tenter de régler par des lois appropriées et par la planification linguistique. Au Québec, ces mesures ont permis de réduire les inégalités entre les groupes linguistiques tout en donnant un essor remarquable à l'utilisation de la langue française. Dans le même temps, nous nous trouvons devant un ensemble de changements très profonds, associés à une rupture de l'enveloppe protectrice traditionnelle de l'espace culturel des États-nations. Cette rupture à grande échelle déplace les rapports entre les langues et change les pratiques et les identités des individus et des groupes. C'est pourquoi la question linguistique doit être pensée non plus comme un strict problème intérieur, mais dans un contexte marqué par les processus de mondialisation et le passage à une société du savoir. Dans cette présentation, nous examinerons, au regard de la langue de travail, qui concerne au premier chef le milieu des affaires, les conséquences d'une telle perspective. Nous montrerons donc qu'il faut aujourd'hui concevoir chaque territoire comme un entrelacement d'espaces communicationnels linguistiquement différenciés. Ceci signifie notamment qu'il existe, selon les fonctions occupées, des lieux où les individus sont, dans de nombreux cas, conduits dans la réalisation de leur travail à passer de la langue principale du territoire à une autre langue, souvent l'anglais. Nombre de professions exigent évidemment l'utilisation d'une autre langue pour l'accomplissement d'un travail, ne serait-ce que dans la lecture et l'écriture. Mais la multiplication des communications, des transactions et des échanges à l'extérieur du territoire, appuyée par les nouvelles

technologies, définit des espaces communicationnels exigeant l'anglais, et parfois une autre langue, qui sont nettement plus étendus que dans les décennies antérieures à 1990.

### Rappels sur l'utilisation du français comme langue de travail au Québec

Si l'on considère la situation linguistique intérieure au Québec, vingt-neuf ans après la promulgation de la *Charte de la langue française*, on constate que l'utilisation du français comme langue de travail a très favorablement progressé. Or il s'agit là de l'un des enjeux les plus centraux de la situation linguistique.

Brièvement, on rappellera qu'en 2001, dans la grande région de Montréal, 88 % des personnes de langue maternelle française parlaient français au travail, alors que 5,4 % parlaient à la fois le français et l'anglais et 6 % utilisaient majoritairement l'anglais. En ce qui concerne la langue de travail, on note aussi que 19 % des anglophones et près de 42 % des allophones travaillaient exclusivement en français. Si l'on agrège ceux qui disent utiliser plusieurs langues, dont le français, la proportion atteint 28 % chez les anglophones et 55,3 % chez les allophones (tableau 1).

Il est remarquable de constater aujourd'hui sur l'île de Montréal (qu'il faut distinguer de la grande région de Montréal) – un territoire, au Québec, parmi les plus exposés à l'usage de l'anglais –, que le français est la langue le plus souvent utilisée au travail par 63 % des travailleurs du secteur privé, que s'y rajoute l'ensemble des travailleurs parlant tant le français que l'anglais, soit 10 %, tandis que finalement 27 % travaillent en anglais. Cette dernière proportion est importante. Une étude de Paul Béland du Conseil supérieur de la langue française (2004 : 37) confirme les résultats précédents : la très grande majorité (83 %) des personnes de langue maternelle française travaillent maintenant le plus souvent en français, y compris les administrateurs (78 %) et les professionnels (81 %).

Sur le plan individuel, on observe que les Québécois de langue maternelle anglaise et de langue maternelle tierce sont, en pourcentage, de plus en plus bilingues, apparemment plus souvent que les francophones eux-mêmes<sup>1</sup> ; par ailleurs, une partie importante de la popu-

**Tableau 1**  
**Langue le plus souvent utilisée au travail selon la langue maternelle**  
**Population de 15 ans et plus ayant travaillé**  
**depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000**  
**Grande région de Montréal, 2001**

Langue maternelle	Français	Anglais	Langue non officielle	Autres*	Ensemble
<b>Langue utilisée le plus souvent au travail</b>					
Français	88,2	19,0	41,6	41,0	71,2
Français et anglais	5,4	9,1	12,7	28,6	7,5
Anglais	6,1	71,5	36,7	25,1	19,4
Langue non officielle	0,0	0,1	5,0	0,9	0,9
Français et langue non officielle	0,1	0,0	1,0	1,1	0,2
Anglais et langue non officielle	0,0	0,2	1,0	0,6	0,2
Français, anglais et langue non officielle	0,1	0,1	2,0	2,7	0,5
Total des travailleurs	1 314 305	221 010	333 225	33 740	1 902 280

\* Cette catégorie comprend les personnes qui déclarent plusieurs langues maternelles (anglais et français, français et langue non officielle).

Source : Statistique Canada (2001).

lation francophone – 37 %, soit plus de 2 millions de personnes – dit maîtriser tant l'anglais que le français (Statistique Canada, 2001). La proportion grimpe à 50 % chez les Montréalais francophones. Cette compétence linguistique d'une grande partie de la population québécoise dans au moins deux langues doit évidemment être considérée aujourd'hui comme un avantage communicationnel, mais aussi comme un avantage de société.

Pour pousser un peu plus loin les choses du point de vue du fonctionnement des institutions au Québec, nous avancerons quatre propositions. La première est que la population francophone s'attend à ce que la possibilité de parler français dans son milieu de travail soit optimale dans les entreprises, les commerces, les banques, y compris dans celles à propriété non francophone<sup>2</sup>. En découle pour les francophones, et plus largement pour l'identité culturelle du Québec, la garantie d'une forme de sécurité linguistique intérieure sur ce territoire. Cette garantie dans de nombreuses nations est, au passage, le gage de la diversité linguistique et culturelle.

Deuxième proposition : s'il faut optimiser l'utilisation du français, il faut aussi accepter, compte tenu de la présence d'une proportion importante d'anglophones au Québec, que des espaces communicationnels propres à une partie des milieux de travail ne puissent être purement et simplement francisés, même si l'on doit continuer à promouvoir le processus de francisation. Il est difficile de réduire par des procédures systémiques toutes les pratiques du monde vécu, surtout celles aussi bien ancrées que les pratiques linguistiques<sup>3</sup>. Ce qui compte, c'est que la proportion d'anglophones parlant français continue de croître comme elle l'a fait dans les dernières décennies.

Troisième proposition : il convient de reconnaître que des situations de travail très variées impliquent l'usage de l'anglais. Comme celles-ci relèvent des exigences du travail professionnel dans un monde qui a largement fait de l'anglais la *lingua franca*, elles ne sont donc pas causées par une relation de domination-subordination pure et simple entre les groupes linguistiques avec toutes ses conséquences, comme cela se vivait dans le passé.

Quatrième proposition : les francophones bilingues n'ont aucun intérêt à délaissier les postes où l'anglais est fréquemment utilisé, car nombre de ces postes ont, du fait de la transnationalisation des activités économiques, une importance stratégique puisque « les processus globaux se matérialisent à l'intérieur des territoires nationaux », ce qui engendre une « dénationalisation partielle de la territorialité nationale » (Sassen, 1999 : 136-137) et, en même temps, des pratiques linguistiques où l'anglais tend à s'imposer depuis plusieurs décennies.

### **La question linguistique n'est plus seulement un problème intérieur**

La troisième et la quatrième proposition sont étroitement articulées à une analyse reconnaissant que la question linguistique ne peut plus être définie seulement comme un problème intérieur. Au contraire, elle doit être conceptualisée dans le contexte d'une économie du savoir universalisée et des processus de transnationalisation et de mondialisation. Dans de nombreuses situations, y compris dans des pays unilingues, il est devenu très difficile de préserver au sein d'un territoire donné, l'hégémonie d'un véhicule linguistique commun dans de nombreux lieux de travail, protection qui relève principalement de la

prérogative de l'État national ou régional. Dans de multiples pays, les exigences d'un monde en pleine transformation étendent les pratiques linguistiques au-delà de l'usage traditionnel d'une langue nationale jusqu'au bilinguisme, sinon au trilinguisme. Celui-ci est d'ailleurs favorisé depuis longtemps dans nombre de pays européens sur le plan de la formation des élèves. La reconnaissance de la nécessité de la maîtrise de plusieurs langues dans les programmes d'enseignement et sa mise en œuvre sont un facteur de soutien à la communication internationale en même temps que le maintien de la diversité linguistique et culturelle au sens large.

La maîtrise de l'anglais et d'autres langues est depuis longtemps un élément central du développement des personnes. Elle permet de mieux répondre aux exigences communicationnelles du monde actuel, dans le monde du travail bien entendu, mais aussi dans les mobilités géographiques et intersociétales accentuées par la facilité des déplacements de nos jours. Il serait illusoire d'occulter cette réalité au nom de la défense du français. Il faut plutôt, bâtissant sur les compétences linguistiques des Québécois, constituer celles-ci en avantage majeur propre à la population. Ceci, par ailleurs, n'en rend pas moins centrale la promotion du français, tant par les exigences de son enseignement à l'école que dans son utilisation la plus large dans les milieux de travail, et la participation active à la francophonie, car il ne faut pas nécessairement penser les rapports linguistiques comme un jeu à somme nulle où tous les avantages de l'un sont gagnés au détriment de l'autre. Le fait de parler à la fois le français, l'anglais et une autre langue est, à l'ère de la mondialisation, un avantage central pour les institutions et les personnes qui sont appelées à les représenter.

### **Fissuration ou rupture des frontières des États-nations et langue**

Je ne peux revenir ici de façon détaillée sur la fissuration, sinon la rupture, de l'enveloppe protectrice des sociétés nationales symbolisée et mise en œuvre par les frontières traditionnelles des États-nations que j'ai déjà eu l'occasion de décrire dans d'autres lieux (Sales, 2005). Rappelons simplement que l'internationalisation des entreprises, les changements politiques tels que la puissante démocratisation dans les pays occidentaux, les changements technologiques (systèmes de transports transcontinentaux, micro-informatique et mise en réseau à

l'échelle mondiale des institutions et des individus par des systèmes de télécommunication toujours plus sophistiqués), ainsi que la force des mouvements de population à des fins d'immigration, ont provoqué la fissuration, sinon la rupture de l'enveloppe et de la serre culturelle nationales traditionnelles.

On observe aujourd'hui une transformation des modèles dominants de l'organisation socioéconomique, de l'organisation et des pratiques de travail, et plus largement encore des principes territoriaux et du pouvoir. Cette transformation a facilité la transnationalisation des rapports sociaux, et plus spécifiquement celle « des identités et des allégeances » des individus au regard des États-nations et de la citoyenneté (Badie et Smouts, 1992 ; Robertson, 1992 ; Sassen, 1996). Il n'est pas étonnant que, dans un tel contexte, les langues nationales soient bousculées, que leur usage soit modifié dans les échanges, que de fortes tensions se manifestent et que l'on observe des phénomènes paradoxaux qui ne peuvent être correctement interprétés que si l'on fait appel à une conceptualisation en termes d'entrelacement d'espaces communicationnels linguistiques exigeant des individus la maîtrise d'au moins deux langues, dont l'anglais.

### **La transformation des pratiques linguistiques**

C'est ainsi que l'on observe paradoxalement au Québec une forte affirmation du français comme langue d'usage public majoritaire qui rend pratiquement indispensable son apprentissage par une partie importante des anglophones et des allophones. On constate, en même temps,

- la montée des nécessités d'utilisation et de communication en langue anglaise au sein de milieux de travail fondamentalement francophones ;
- des exigences de communication en anglais avec des personnes ou des institutions dans l'espace canadien, et plus largement nord-américain ;
- des exigences de communication dans l'espace international, voire transnational, y compris les espaces dits dénationalisés que l'on trouve sur les territoires nationaux, par exemple dans le secteur financier.

La capacité à s'exprimer correctement dans les deux langues s'étend et les activités de lecture, de communication orale et écrite dans l'autre langue se multiplient chez les francophones, les anglophones et les allophones, sans que la majorité de la population démontre le bilinguisme individuel. La Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec va jusqu'à souligner que :

Ce que les Québécoises et les Québécois valorisent beaucoup, c'est le bilinguisme individuel. Ils souhaitent, en somme, un équilibre. D'où leur insistance sur l'enseignement efficace d'un anglais fonctionnel à l'école et, en même temps, sur la nécessité de négocier l'exigence de l'anglais, ou d'une autre langue, selon les impératifs continentaux et mondiaux du travail et des échanges économiques (2001 : 54).

En fait, cette connaissance de l'anglais peut faire la différence pour un individu entre ce que Catherine Lussier (2004) appelle le sentiment de « contrainte subie », facilement présent si l'on ne maîtrise pas très bien la langue seconde tant parlée qu'écrite, et la « flexibilité assumée » de ceux qui la parlent avec aisance. Or, dans maintes dimensions de la vie sociale et en particulier dans le travail, y compris dans les institutions francophones, on note une extension tranquillement croissante de l'usage de l'anglais chez les francophones. On ne parle pas ici de l'obligation impérative d'un employeur anglophone, requise pour l'engagement d'un candidat dans un poste donné. Il s'agit plutôt, selon la situation du locuteur, d'une réponse aux transformations des exigences de formation, de travail, de consommation ou de production de produits culturels, de circulation de l'information, de mobilité internationale, et de l'accès sans contraintes à tous les outils de la modernité...

Ceci n'en rend que plus importante la formulation d'une problématique fondée sur la garantie de la sécurité linguistique intérieure au territoire, mais aussi sur l'ouverture, pour faciliter l'occupation, par les individus, des espaces professionnels transnationaux où l'anglais a pris une place non négligeable sinon centrale dans les communications.

En ce qui concerne la sécurité linguistique intérieure, la situation a profondément évolué depuis l'adoption de la *Charte de la langue française* en 1977. Celle-ci a largement permis d'atteindre les objectifs à la source de sa mise en place, soit « a) endiguer le processus d'assimi-



lation et de minorisation des francophones ; b) assurer la prédominance socio-économique de la majorité francophone ; c) réaliser l'affirmation du fait français » (Leclerc, 2004). La loi 101 a en effet transmis une ligne claire qui, même si elle a été contestée à plusieurs reprises devant les tribunaux, a facilité l'atteinte d'un consensus dans la plus grande partie de la population. L'action des organismes de promotion du français<sup>4</sup> a permis de mettre en œuvre la politique linguistique dans ses multiples dimensions, tout en démontrant la détermination des différents gouvernements à conduire cette politique. Cette réussite – et cela n'a pas été assez souligné dans le débat sur la langue – n'aurait pas été possible sans un système moderne, sophistiqué et démocratique d'éducation donnant aux Québécois francophones la capacité d'occuper les postes de direction, de gestion, ainsi que les nombreux postes de haute spécialisation professionnelle indispensables au développement de la société québécoise (voir à ce sujet Sales et Bélanger, 1985). Cela a facilité, par effet d'entraînement, la francisation ou, à tout le moins, la bilinguisation de nombreux segments des milieux traditionnellement anglophones et surtout, en parallèle, le développement d'institutions francophones influentes. Cette dynamique éducative, ouverte et à la fine pointe, de façon à former en grand nombre des diplômés de qualité, reste absolument centrale à une politique linguistique pour relever les défis de la nouvelle problématique de la langue dans une société du savoir. Elle permet en effet de créer, de garder et d'attirer les entreprises nécessaires au dynamisme de l'économie québécoise dans les domaines clés. Elle fait aussi en sorte que les places offertes soient souvent comblées par des francophones, ce qui assure la francisation tranquille du milieu. Pour assurer la diversité linguistique et culturelle, il faut établir cette sécurité linguistique, parfois nécessairement fondée sur un processus législatif de protection et de promotion des langues propre au territoire. Il faut en même temps, dès le niveau secondaire, soutenir l'apprentissage des langues secondes ou étrangères, pas seulement l'anglais, car on a trop tardé à le faire en Amérique du Nord comparativement à l'Europe.

Le changement des paramètres de la question linguistique tient d'abord à l'affirmation et à la progression du français au Québec, qui a permis de régler au moins un problème intérieur, et ensuite à l'extraordinaire renforcement de l'anglais dans les communications internationales. Ces changements indiquent la nécessité d'un réexamen de l'application de la politique linguistique en fonction d'une nouvelle approche de la question de la langue de travail.

Après deux décennies de francisation active, on pourrait idéalement continuer pas à pas à constituer un territoire presque exclusivement francophone. Après tout, l'Ontario et de nombreuses autres provinces canadiennes ne fonctionnent-ils pas naturellement sous un tel régime quasi exclusivement anglophone ? Si ce rêve pouvait surgir dans les années 1970 avec une raison d'être, il apparaît aujourd'hui illusoire. D'abord, parce que les relations entre les groupes linguistiques ont beaucoup changé et qu'il est essentiel d'établir avec la minorité anglophone une synergie favorable au Québec. Ensuite, parce que l'utilisation de l'anglais et celle du français sur le plan individuel alternent aujourd'hui dans de nombreuses zones de travail. Finalement, parce que nombre d'espaces impliquent aujourd'hui l'utilisation de l'anglais et que les francophones ne peuvent en être absents<sup>5</sup>, sous peine de perdre de l'influence, du pouvoir et de l'argent. En fait, la population québécoise francophone ne s'attend pas à une francisation absolue, et elle valorise la maîtrise d'un anglais fonctionnel permettant de répondre aux « impératifs continentaux et mondiaux du travail et des échanges économiques » évoqués par la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (2001 : 54).

Pour donner sa pleine signification pratique à cette affirmation, il faut penser le territoire social québécois comme un entrelacement d'espaces communicationnels linguistiquement différenciés sur le plan de la langue de travail. Pour tout ce qui concerne les communications intérieures au Québec, le processus de francisation a élargi l'espace communicationnel de travail francophone, sous différentes dimensions, dans de nombreux secteurs, et il est toujours indispensable de continuer à y viser un taux d'usage du français très élevé. Il est important que les communications entre Québécois se déroulent le plus largement possible en français, notamment sur les lieux de travail. C'est ce que l'on peut appeler *l'espace linguistique intérieur du Québec*. Si 88,2 % des francophones dans la grande région de Montréal (tableau 1) déclarent travailler le plus souvent en français<sup>6</sup>, dont 70 % exclusivement en français (sans usage régulier de l'anglais) (Statistique Canada, 2001), on peut penser qu'il s'agit d'un niveau très acceptable de francisation. Il serait contre-productif pour les francophones et la société québécoise d'adopter une position jusqu'au-boutiste en matière de francisation parce que cela signifierait que les activités exigeant l'usage fréquent de l'anglais de par leur rôle dans les relations et les transactions hors Québec seraient limitées à un étroit faisceau de type

*comprador*<sup>7</sup> chargé des communications avec l'étranger, ce qui est évidemment absurde aujourd'hui. Cela signifierait encore que certains types de postes seraient inaccessibles aux francophones, alors que les francophones doivent pouvoir investir les lieux où l'anglais prédomine et inversement. Il faut par conséquent être présent dans *l'espace communicationnel des relations intranationales canadiennes*, ainsi que dans *l'espace communicationnel des relations internationales*, pour ne pas rester coincé dans les divisions Québec, certes francisées, mais avec souvent un pouvoir limité de preneurs d'ordres plutôt que de donneurs d'ordres. Il faut aussi être présent dans les *espaces dénationalisés branchés sur des transactions transnationales*, en trop petit nombre à Montréal pour en faire ce qu'on appelle une *ville globale*. En fait, l'absence de ces espaces où l'anglais joue un rôle central constituerait, pour la situation du français au Québec, un plus grand risque que le fait que des francophones doivent y parler un anglais fonctionnel.

La politique linguistique est, et doit être, étroitement liée au dynamisme du système d'éducation. De la même manière, elle ne peut être isolée des stratégies de développement économique. Le succès d'une politique linguistique dépend aujourd'hui très fortement de l'intégration de ces deux processus, car les flux de main-d'œuvre s'entrelacent nécessairement dans l'entreprise avec les flux de capitaux, qui, faut-il le souligner, ne sont plus seulement des flux financiers, mais aussi des flux de savoir et d'information incorporés dans la technologie, les modes de production, de commercialisation et de gestion, les structures organisationnelles et communicationnelles des entreprises. À maints égards dans la période actuelle, la formulation d'une politique linguistique dépend non seulement d'une volonté d'assurer la sécurité linguistique de la population, mais tout aussi fondamentalement des enjeux liés à la dynamique globale d'une économie du savoir qui crée de nouveaux espaces d'investissement que de nombreuses nations cherchent à s'approprier. Le système d'enseignement et de recherche contribue de façon considérable à leur appropriation, mais la relative flexibilité de la politique linguistique y contribue certainement aussi.

Réciproquement, la langue met en forme le savoir et l'information. À terme, les entreprises ont probablement avantage à ne pas se laisser enfermer dans l'utilisation d'une seule langue, même si celle-ci est hégémonique. La langue est, en premier lieu, un vecteur de communication, mais elle est aussi porteuse de styles cognitifs, de

valeurs, de traditions culturelles et plus spécifiquement de traditions morales, intellectuelles, scientifiques, techniques et artistiques qui constituent autant d'apports spécifiques dans une organisation. De ce point de vue, la gestion des langues devrait de plus en plus faire partie de la gestion stratégique des entreprises tant à l'égard de ses salariés et de ses partenaires économiques qu'à l'égard des consommateurs et finalement de la langue de l'État ou de la région. Si, dans un premier temps, les entreprises transnationales ont eu tendance à favoriser l'anglais comme *lingua franca*, il apparaît qu'elles tendent dans un deuxième temps à s'adapter à la diversité linguistique, grâce à des systèmes technologiques appropriés. Une stratégie multilingue devient indispensable dans une économie mondialisée, marquée par le développement fulgurant du commerce électronique, des centres d'appels enregistrant les commandes, de la production *juste à temps*. Seule l'intégration de multiples équipes locales sans unité linguistique dans les activités les plus qualifiées ou hiérarchiquement les plus élevées paraît plus difficile.

L'une des questions au centre des discussions relatives au processus de francisation des milieux de travail concerne aujourd'hui le type d'approche le plus pertinent à adopter. Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui croient que la mise en œuvre de la francisation des milieux de travail devrait emprunter des voies incitatives plutôt que coercitives. L'approche coercitive, souvent utilisée jusqu'ici, a sans doute atteint sa limite, comme le montre par exemple la stabilisation du taux des entreprises qui se conforment à la loi depuis 1998 (Commission des États généraux, 2001 : 103). Il faut aujourd'hui, selon les termes d'Yvon Martineau, ancien président du conseil d'Hydro-Québec, s'orienter vers la promotion de la langue française plutôt que d'en faire strictement la défense<sup>8</sup>.

Sans relancer le grand débat émotif sur la langue, il serait probablement très pertinent de proposer aux divers partenaires économiques que sont les organisations patronales et les syndicats, et plus largement des usagers de la langue, de rechercher un consensus sur des stratégies collectives permettant une utilisation optimale de la langue française dans les milieux de travail, même si l'on peut appréhender un processus ardu. En axant la question de la langue sur les bénéfices financiers (par exemple des avantages fiscaux) des services d'aide à la francisation et sur un meilleur financement des comités de francisation, plutôt que sur des exigences politiques mal interprétées ou

déconnectées des préoccupations économiques, on ferait, d'après certains, tomber les irritants aux yeux d'entreprises encore rébarbatives aux efforts de francisation. Par ailleurs, on sait que ces efforts ont porté principalement sur les entreprises de 50 employés et plus. On comptait à la fin des années 1970 et au cours des années 1980 sur l'effet d'entraînement qu'aurait leur francisation sur celle des entreprises de petite taille, les unes étant liées commercialement aux autres dans une relation de fournisseurs/clients. La nouvelle situation économique, selon Pierre-André Julien, a modifié le lien qui unissait les grandes et les petites entreprises québécoises. Aujourd'hui, les PME jouissent d'une indépendance beaucoup plus grande par rapport à la grande entreprise, en même temps qu'elles sont, elles aussi, souvent devenues des entreprises à vocation internationale. Les PME ont ainsi développé des réseaux et une autonomie qui leur sont propres<sup>9</sup>. La logique visant la certification des entreprises s'étant modifiée, le principe des certificats de francisation devrait probablement être repensé.

Nous terminerons en soulignant que si plusieurs gouvernements nationaux ou régionaux ont eu à s'occuper du vaste chantier sur la situation des langues au sein de leur territoire, leur rôle doit maintenant s'inscrire aussi sur le plan international. La mise en place d'institutions supranationales dans le cas de la Communauté européenne, la négociation de l'extension du libre-échange nord-américain à l'Amérique du Sud et le développement d'institutions supranationales liées aux régimes internationaux devraient conduire à de multiples négociations à l'issue incertaine sur la place des langues dans leur fonctionnement et dans les échanges économiques. Ces enjeux sont majeurs, car leurs conclusions seront, pour les entreprises, des signaux positifs ou négatifs à l'égard de l'utilisation des langues autres que l'anglais, et plus généralement de la diversité linguistique et culturelle dans ses formes contemporaines.

## NOTES

- 
- \* Ce texte reprend de façon plus focalisée et en les précisant des idées avancées antérieurement dans Arnaud Sales (2005).
1. « Au cours des années 1990, le bilinguisme français-anglais a continué à augmenter au Québec, passant de 35,4 % en 1991 à 40,8 % en 2001. En 1991, la population de langue maternelle française était bilingue dans une proportion de 31,5 % ; dix ans plus tard, cette proportion atteignait presque 37 %. Les Québécois de langue maternelle anglaise ont haussé leur taux de bilinguisme de 59,4 % à 67,2 % en dix ans. Le bilinguisme français-anglais des personnes de langue maternelle tierce était de 46,6 % en 1991 et de 50,5 % en 2001 » (Office québécois de la langue française, 2003).
  2. Voir Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, *Le français, une langue pour tout le monde*, chapitre V, « Le français, langue de la vie courante ». Ceci concorde avec les situations d'autres pays bilingues ou multilingues, où les demandes de droits linguistiques portées par des mouvements actifs restent fortes. De nouveaux arrangements intérieurs continuent d'y être introduits encore aujourd'hui pour renforcer des langues régionales, comme par exemple en Catalogne.
  3. Ainsi, il apparaît particulièrement difficile dans des relations interpersonnelles entre patron non francophone et employé francophone, notamment dans les plus petites entreprises, d'obtenir des communications en français, à moins que le patron ne maîtrise bien le français.
  4. L'Office québécois de la langue française, qui englobe aujourd'hui la défunte Commission de protection de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française, la Commission de toponymie, auxquels il faut rajouter les multiples comités de francisation dans les entreprises.
  5. Si les francophones sont nombreux dans ces lieux de travail, ils ont beaucoup plus de chances de leur donner un caractère francophone. La loi du nombre joue certainement un rôle dans les processus de francisation. L'étude sur l'utilisation du français dans l'industrie aéronautique montréalaise, menée par Christopher McAll et ses collaborateurs (1999), montre bien l'impact de la présence d'ingénieurs francophones tout en soulignant l'importance du jargon d'usine et le rôle de l'anglais dans de nombreuses situations communicationnelles.
  6. Près de 94 %, si l'on rajoute ceux qui utilisent plusieurs langues, dont le français.

7. Par *comprador*, on entend l'indigène par l'intermédiaire duquel se faisait obligatoirement le commerce entre les compagnies coloniales et les populations auxquelles leur gouvernement interdisait généralement tout rapport avec les étrangers (*Grand Dictionnaire Larousse encyclopédique*, vol. 3, p. 2461).
8. Citation d'une discussion lors d'une table ronde d'une journée organisée par le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) avec la participation de Pierre Arnoux (Groupe HBA, Experts-conseils), Paul Béland (CSLF), Pierre Fortin (Université du Québec à Montréal), Pierre-André Julien (Université du Québec à Trois-Rivières), Pierre Georgeault (CSLF), Yvon Martineau (Fasken Martineau), et Alexandre Stefanescu (CSLF). Catherine Girard-Lamoureux (CSLF) a réalisé le compte rendu détaillé de cette table ronde.
9. *Ibid.*

## BIBLIOGRAPHIE

---

- AIERZA, Miren Mateo (2004). « Les pratiques linguistiques dans les entreprises de 100 travailleurs ou plus de la Communauté autonome basque », dans Secrétariat à la politique linguistique (dir.), *Les pratiques linguistiques dans les entreprises à vocation internationale : actes du colloque international tenu à Québec les 9 et 10 juin 2003*, Québec, Direction générale des communications, Ministère de la Culture et des Communications, p. 55-66.
- BADIE, Bertrand, et Marie-Claude SMOUTS (1992). *Le retournement du monde : sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Dalloz.
- BÉLAND, Paul (2004). *Les langues du travail dans la région de Montréal en 2001*, Québec, Conseil supérieur de la langue française.
- COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC (2001). *Le français, une langue pour tout le monde : une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, Québec, Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec.
- CRYSTAL, David (1998). *English as a Global Language*, Cambridge, Cambridge University Press.

- GRADDOL, David ([1997] 2000). *The Future of English?*, Londres, The British Council.
- GRATIAN, Isabelle (2004). « Pratiques linguistiques des entreprises à vocation internationale : réalités et représentations », dans Secrétariat à la politique linguistique (dir.), *Les pratiques linguistiques dans les entreprises à vocation internationale : actes du colloque international tenu à Québec les 9 et 10 juin 2003*, Québec, Direction générale des communications, Ministère de la Culture et des Communications, p. 145-154.
- LECLERC, Jacques (2004). « La politique linguistique et la *Charte de la langue française* », dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, Trésor de la langue française au Québec, Université Laval, [En ligne], [<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/quebecpollng.htm>] (14 août 2008).
- LUSSIER, Catherine (2004). « Souplesse assumée ou contrainte subie ? Ethnographie des pratiques linguistiques dans deux entreprises à vocation internationale », dans Secrétariat à la politique linguistique (dir.), *Les pratiques linguistiques dans les entreprises à vocation internationale : actes du colloque international tenu à Québec les 9 et 10 juin 2003*, Québec, Direction générale des communications, Ministère de la Culture et des Communications, p. 107-124.
- MCALL, Christopher, *et al.* (1999). « L'utilisation du français et de l'anglais dans l'industrie aérospatiale montréalaise : des facteurs locaux d'explication », dans Pierre Bouchard (dir.), *Langues et mutations identitaires et sociales : colloque tenu les 12 et 13 mai 1998 à l'Université Laval dans le cadre du 66<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS*, [Montréal], Office québécois de la langue française, p. 87-105.
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2003). *Données sociolinguistiques : francisation des entreprises*, [En ligne], [[http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/indic\\_demolinguistiques\\_20031119.html](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/indic_demolinguistiques_20031119.html)] (14 août 2008).
- PLOURDE, Michel (dir.) (2000). *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, avec la collaboration de Hélène Duval et de Pierre Georgeault, Saint-Laurent, Fides ; Sainte-Foy, Publications du Québec.
- QUEROL, Ernest (2004). « Présentation générale des pratiques linguistiques dans les entreprises à vocation internationale », dans Secrétariat à la politique linguistique (dir.), *Les pratiques linguistiques dans les entreprises à vocation internationale : actes du colloque international tenu à Québec les 9 et 10 juin 2003*, Québec, Direction générale des communications, Ministère de la Culture et des Communications, p. 39-53.
- ROBERTSON, Roland (1992). *Globalisation: Social Theory and Global Culture*, Londres, Sage.



- SALES, Arnaud (2005). « L'impact de la globalisation et de l'économie du savoir sur la question linguistique au Québec », dans Alexandre Stefanescu et Pierre Georgeault (dir.), *Le français au Québec : les nouveaux défis*, Montréal, Fides ; [Québec], Conseil supérieur de la langue française, p. 147-189.
- SALES, Arnaud, et Noël BÉLANGER (1985). *Décideurs et gestionnaires : étude sur la direction et l'encadrement des secteurs privé et public*, Québec, Éditeur officiel du Québec.
- SASSEN, Saskia (1996). *Losing Control? Sovereignty in an Age of Globalisation*, New York, Columbia University Press.
- SASSEN, Saskia (1999). « Cracked Casings: Notes Towards an Analytics for Studying Transnational Processes », dans Janet L. Abu-Lughod (dir.), *Sociology for the Twenty-first Century: Continuities and Cutting Edges*, Chicago, The University of Chicago Press, p. 134-145.
- SECRETARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE (dir.) (2004). *Les pratiques linguistiques dans les entreprises à vocation internationale : actes du colloque international tenu à Québec les 9 et 10 juin 2003*, Québec, Direction générale des communications, Ministère de la Culture et des Communications.
- STATISTIQUE CANADA (2001). *Recensement 2001*, Ottawa, Statistique Canada, n° 97F0007XCB01009 au catalogue.
- STEFANESCU, Alexandre, et Pierre GEORGEAULT (dir.) (2005). *Le français au Québec : les nouveaux défis*, Montréal, Fides ; [Québec], Conseil supérieur de la langue française.